Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20261009-D2026095-DE

République française

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Le Bono
du 08 octobre 2026

Le 08 octobre 2026 à 19H30, le conseil municipal de la commune de Le Bono, fut dûment convoqué par courriel en date du mardi 29 septembre 2026. La séance a été présidée par M. Mickaël LE MOUROUX, Maire, dans la salle du conseil municipal en mairie.

Présents : M. Mickaël LE MOUROUX, M. François VAILLANT, Mme Salomé TOITOT, M. Marc TARDY, M. Emmanuel DE MIL, Madame Clara BOSZNAY, M. Thierry KERSUZAN, Mme Catherine GAYDAN, Mme Margot CHAPON, Mme Marie GAUTRET, M. Philippe POUILLY, Mme Françoise PENFORNIS, M. François GRIMAULT, Mme Sophie MOCQUET, M. Damien JUNGE, Mme Isabelle PIQUEMAL, M. Frédéric LE GOUESBE, Mme Angélique CADORET, M. Jean-Pierre CHAUMAISON, M. Michel GREHAN, Mme Aline HERON.

Absent non excusé :
Absent excusé :

Absents excusés avec pouvoir :
Mme Magali LE VIQUEL donne pouvoir à Mme Clara BOSZNAY.
M. Cédric CHEVRIER donne pouvoir à M. Damien JUNGE

Conseillers en exercice : 23 / **présents :** 21 / **procurations :** 2

Secrétaire de séance : Mme Angélique CADORET

DELIBERATION N°2026/95

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION FONDS DE CONCOURS 2026

Rapporteur : M. Emmanuel DE MIL

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération accompagne les communes membres dans la réalisation d'équipements et d'investissements présentant un intérêt communal et intercommunal. Dans ce cadre, la commune du Bono sollicite l'attribution d'un fonds de concours pour un programme d'investissements d'un montant total de 74 861,19 € HT, contribuant à l'amélioration du cadre de vie, au soutien de l'enfance et de la jeunesse, à l'adaptation des équipements communaux aux évolutions climatiques et à la transition écologique.

Les opérations concernées sont les suivantes :

- la création d'une aire de jeux pour enfants pour un montant de 24 198,00 € HT ;
- l'acquisition d'un minibus électrique pour un montant de 33 002,19 € HT ;
- l'installation d'ombrières au Pôle Enfance Jeunesse pour un montant de 4 748,00 € HT ;
- l'installation d'ombrières à la Médiathèque « Passe-Port » pour un montant de 3 870,00 € HT ;
- Le déplacement du local jeune par le transfert et la réinstallation d'un bâtiment modulaire de 60 m² pour un montant de 9 043,00 € HT.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20261009-D2026095-DE

Ces investissements répondent à plusieurs objectifs d'intérêt communal :

- développer l'offre de services à destination des familles et des jeunes ;
- améliorer les conditions d'accueil dans les équipements publics ;
- adapter le patrimoine communal aux conséquences du changement climatique ;
- favoriser la mobilité durable ;
- soutenir la vie associative et les actions intergénérationnelles.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est établi comme suit :

INVESTISSEMENTS	€ HT	%	FINANCEMENTS	€ HT	%
Aire de jeux pour enfants	24 198,00	32,32%	Département du Morbihan	20 020,07	26,74%
Mini bus électrique	33 002,19	44,09%			
Pôle Enfance Jeunesse - Ombrières	4 748,00	6,34%	GMVa	27 420,56	36,63%
Médiathèque - Ombrières	3 870,00	5,17%			
Déplacement local jeunes	9 043,00	12,08%	Commune	27 420,56	36,63%
Total des investissements	**74 861,19**	**100%**	**Total des financements**	**74 861,19**	**100%**

La définition de la mise en œuvre de ces projets sera menée avec les citoyens dans les différents comités citoyens afférents aux projets.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité
Vu le Code général des collectivités territoriales,

- **d'approuver** le programme d'investissements comprenant la création d'une aire de jeux pour enfants, l'acquisition d'un minibus électrique, l'installation d'ombrières au Pôle Enfance Jeunesse et à la Médiathèque « Passe-Port » ainsi que l'agrandissement des locaux dédiés aux adolescents ;

- **d'approuver** le plan de financement prévisionnel correspondant ;

- **de solliciter** un fonds de concours d'un montant de **27 420,56 €** auprès de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération pour la réalisation de ces opérations ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

⇨ *Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil municipal : 18 voix pour de la liste « Le Bono citoyen et audacieux » et 5 abstentions de le liste « Nouvel Elan pour Le Bono «*

Le 09 octobre 2026,
Pour copie conforme,
Le Maire de Le Bono,
M. Mickaël LE MOUROUX

MAIRIE DE LE BONO 56400 (Morbihan)

Le maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.